

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur A. GOFFART, Directeur

A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1

1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFD/408294

N/réf. : GM/AH//7.67/s.512

Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de Dixmude. Placement d'une vespasienne.

Demande de permis d'urbanisme– Avis de la CRMS

(Dossier traité par M. Fr. Guillan Suarez)

Suite à votre courrier du 5 décembre 2011 sous référence, réceptionné le 8 décembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 14 décembre 2011.

Le dossier concerne le placement d'une vespasienne sur le terre-plein qui forme l'articulation du boulevard de Dixmude avec la place de l'Yser, dans la zone de protection des Halles des Producteurs et de l'ancienne Manufacture Charlet et Compagnie. Son installation fait suite aux travaux de réaménagement de l'espace public qui s'achèvent actuellement.

La Commission ne s'oppose pas au principe même de placer une vespasienne à cet endroit. Elle propose toutefois d'éloigner le dispositif de la place de l'Yser et de le rapprocher de la partie arborée du boulevard de manière à dégager le terre-plein de tout mobilier urbain. En effet, tel que proposé, l'installation serait préjudiciable aux perspectives sur les biens classés situés à proximité directe, ainsi qu'à l'ensemble de la place de l'Yser dont la perspective se dégage jusqu'au bâtiment Citroën. Or, cet espace, qui correspond à l'ancien tracé du canal, constitue une entrée importante et significative du Pentagone et ne peut être encombré par un urinoir. Par conséquent, la Commission demande de poursuivre la réflexion sur l'implantation exacte du dispositif afin de réduire au maximum l'encombrement visuel de l'espace public à cet endroit.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)